Année scolaire 2024/2025

Candidat(e) relevant de l'article 25 de l'arrêté du 02 septembre 2015

COMPOSITION DU DOSSIER D'ADMISSIBILITÉ

Les candidat(e)s doivent transmettre à l'institut un dossier comprenant :

1. la fiche de candidature ci-jointe dument remplie
2. un curriculum vitae
3. copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
4. les copies des titres et diplômes
5. un certificat médical attestant que le(a) candidat(e) ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession
6. une lettre de motivation
7. un chèque de 180 euros à l'ordre de l'École d'Assas Rééducation pour les frais de gestion de dossier (restant acquis à l'établissement)

Dossier d'inscription à retourner au plus tard le **vendredi 15 mars 2024**, à l'adresse suivante :

ECOLE D'ASSAS REEDUCATION – article 25
4-6 Villa Thoréton – 75015 PARIS

Aucun dossier incomplet ne sera retenu.

A l'issue de l'étude des dossiers reçus, un classement sera établi. Les résultats seront promulgués le mardi 02 avril 2024.

Les 35 meilleurs dossiers seront retenus pour l'oral d'admission semaine 17. Le classement définitif sera transmis le lundi 29 avril 2024.